

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3196

16 décembre 2013

### SOMMAIRE

Add Performance S.à r.l. ....	153393	Lux Coral Trading S.à r.l. ....	153387
ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l. ....	153382	Luxmont GmbH ....	153366
Best Fit Equipements S.à r.l. ....	153387	Mamaia S.A. ....	153366
Blackstone / GSO Market Neutral Credit Funding (Luxembourg) S.à r.l. ....	153405	MFB International Biogas Engineers S.A. .....	153367
Boom S.A. ....	153383	Milliken Luxembourg Sàrl ....	153392
Built Stone Properties S.A. ....	153386	Mode Immobilière S.A. ....	153368
ECommerce Taxi Asia S.à r.l. ....	153400	Mongolian Transportation Holdings S.à r.l. .....	153362
Emalux S.A. ....	153401	Montague Lux S.à r.l. ....	153362
Eole S.A. ....	153384	Olympia Holdings S.à r.l. ....	153389
European Dynamics Luxembourg S.A. ..	153395	Orlu S.C.I. ....	153377
Fideom Luxembourg Trust ....	153398	Oxodon S.à r.l. ....	153364
Finanzimmo S.A. ....	153399	PAC ....	153388
First Investments S.A. ....	153386	Pack Assurance Management ....	153389
Franck Manutention S.à r.l. ....	153378	Patmos au Luxembourg S.A. ....	153370
Gaichel Invest S.A. ....	153380	Peinture Thomas Brill ....	153371
Gent's Properties ....	153397	PE Securitization (Lux) S.A. ....	153371
Gesfim International S.A. ....	153379	Rearden L Holdings 3 S.à r.l. ....	153368
Green Real Estate S.A. ....	153366	Rexam S.A. ....	153363
Groupe Aldelia ....	153400	Rive Private Investment ....	153369
Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l. ....	153397	Roose Invest S.A. ....	153372
Hoggar Finance S.A. ....	153396	Shark S.A. ....	153393
Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l. ....	153391	Square Holdings (ABCDE) S.à r.l. ....	153402
Immet S.A. ....	153375	SSN Luxembourg S.à r.l. ....	153394
J2C Investments S.A. ....	153408	STENTOR et Cie SPF S.A. ....	153385
JMA S.à r.l. ....	153376	Styron Finance Luxembourg S.à r.l. ....	153374
JMB International S.à.r.l. / B.V. ....	153362	TAIL Luxemburg S.à r.l. ....	153394
Julius Baer Multistock ....	153364	Tokay S.C.I. ....	153407
KOBOLD Société Coopérative ....	153362	Trief Corporation S.A. ....	153381
Lemos Immo S.à r.l. ....	153365	Twilight II S.à r.l. ....	153373
Lombard International Assurance S.A. ..	153363	Universal Management Services Sàrl ...	153375

**Mongolian Transportation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 156.648.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 Novembre 2013.  
Référence de publication: 2013159474/10.  
(130195107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**KOBOLD Société Coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 28.730.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013159421/10.  
(130195426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Montague Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 164.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 novembre 2013.  
Référence de publication: 2013159475/10.  
(130195163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**JMB International S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.160,00.**

Siège de direction effectif: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 165.785.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 16 juillet 2013*

Il résulte de la cession de parts opérée en date du 16 juillet 2013 que:

- M. Arthur James Unsworth, né à Moncton, Canada, le 19 avril 1933, résidant à Herengracht 483, NL-1017 BT Amsterdam, Pays-Bas,

A cédé 12 parts B de la société, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante quatre euros (EUR 454.--), numérotées de B1 à B12 (inclus) à:

- Spengler International B.V., une société constituée et existant en vertu des lois de Curaçao, ayant son siège social à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao, immatriculée au Registre Commercial de Curaçao sous le numéro 128885 (0)

Il en résulte la situation suivante:

M. Arthur James Unsworth détient 28 parts A, numérotées de A1 à A28 (inclus)

Spengler International B.V. détient 12 parts B, numérotées de B1 à B12 (inclus)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JMB International S.à r.l. / B.V.

Sébastien PAUCHOT

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013159402/24.

(130194965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

1. Il résulte d'un courrier adressé à la Compagnie, que Monsieur Robert Deed demeurant 3a, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 24 octobre 2013.

2. L'adresse privée de M. John van der Wielen, administrateur a été transférée du 1A Saint Aubyn's Avenue, Londres, SW19 7BL, Royaume-Uni au 2 Spinnaker Close, Cobham, Surrey, KT11 2RA, Royaume-Uni.

3. Le conseil d'Administration de la société est désormais composé comme suit:

1. Norbert (Raymond) Becker, résidant à Bridel, Luxembourg - Président

2. Marcus Adams, résidant à Haslemere, Royaume-Uni

3. Emer P. Daly, résidant à Dublin, Irlande

4. Jeremiah (Jerry) F. Linehan, résidant à Douglas, Ile de Man

5. Matthew (Matt) Moran, résidant à Luxembourg-Ville, Luxembourg

6. Martin Marc Naville, résidant à Küsnacht, Suisse

7. Lai-Hing (James) Tan, résident à Hong Kong

8. John van der Wielen, résidant à Cobham, Surrey, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signatures

Référence de publication: 2013159453/24.

(130195901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Rexam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 166.934.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés*

1. L'assemblée confirme à l'unanimité accepter la démission des sociétés suivantes de leur poste d'administrateur, à compter du 16 octobre 2013:

- La société Management sàrl représentée par Monsieur Marc Van Hoek;

- La société Manager sàrl représentée par Madame Geneviève Dumont;

- La société Director sàrl représentée par Madame Angela Kretz.

2. L'assemblée confirme à l'unanimité accepter la nomination des sociétés suivantes comme administrateurs, avec effet au 16 octobre 2013 et ce, pour une durée de 6 ans:

- La SA DTAX.lu dont le siège social est établi au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, représentée par son administrateur unique, Monsieur Laurent Cherpion domicilié au 140, Boulevard Charles Simonis à 2539 Luxembourg;

- La S.à.r.l. DCA.lu dont le siège social est établi au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, représentée par son gérant, Monsieur Nicolas Lambert de Rouvroit domicilié au 88, Jan Baptist De Keyzerstraat à 1970 Wezembeek-Oppem (Belgique);

- La S.à.r.l. ALL41 dont le siège social est établi au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, représentée par son gérant, Monsieur Vincent Deprince domicilié au 307, Chemin du Prince à 7050 Masnuy-Saint-Jean (Belgique).

3. L'assemblée décide, dans le cadre du développement des activités de la société REXAM, de nommer comme administrateur-délégué, avec effet au 16 octobre 2013 et pour une durée de 6 ans:

- La SA DTAX.lu dont le siège social est établi au 55, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, représentée par son administrateur unique, Monsieur Laurent Cherpion.

4. L'assemblée accepte la démission de la société Luxfiducia de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 16 octobre 2013.

5. L'assemblée accepte la nomination de la société «K.M.O STEUN - PME Assistance» dont le siège social est établi à Mutsaardplein, 2A à 1853 Strombeek-Bever (Belgique), représentée par son gérant, Monsieur Serge Cherpion domicilié au 149/13, Avenue des Croix de Guerre à 1120 Bruxelles (Belgique), comme commissaire aux comptes, avec effet au 16 octobre 2013 et pour une durée de 6 ans.

6. L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert du siège social de la société anonyme REXAM à compter du 16/10/2013 du:

16, Rue de Nassau  
L-2213 Luxembourg  
à  
55, Val fleuri  
L-1526 Luxembourg

La SA DTAX.lu,  
Administrateur-délégué  
Représentée par Laurent CHERPION  
Administrateur unique

Référence de publication: 2013159582/43.

(130194925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Oxodon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.703.

—  
*Résolution 1.*

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts datée du 1<sup>er</sup> octobre 2013 que René Kroon, néerlandais, né le 22 août 1957 à Bussum, Pays-Bas, demeurant Résidence «An der Gaass», appartement 10, 57, rue du Pont, L-9554 Wiltz cède 100 parts sociales de la société Oxodon Sàrl à Stichting Participatie en Administratiekantoor Zwanenwater, enregistrée au Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 34320034.

Suite à cette cession, Stichting Participatie en Administratiekantoor Zwanenwater détient 100% des parts sociales (100 parts sociales) de la société Oxodon Sàrl.

*Résolution 2.*

*Changement du Gérant*

Est révoqué le mandat de Monsieur René Kroon en tant que gérant unique avec effet le 31 octobre 2013.

Est confirmée la nomination de Monsieur Jesajas Matitaputtij en tant que nouveau gérant, demeurant Jasmijnstraat, 6, 9421 SH Bovensmilde, Pays-Bas, avec effet le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013159527/22.

(130195743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.188.

Faisant suite à l'assemblée générale du 21 Octobre 2013,

Les actionnaires ont ainsi pris les décisions suivantes:

sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- Freddy BRAUSCH

35 avenue John F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

- Andrew HANGES

12, St. James's Place,

GB-LONDON SW 1A 1NX,

- Martin JUFER

Hardstrasse 201,

CH-8005 ZURICH,

- Jean-Michel LOEHR

15, Parc Lesigny,

L-5753 Frisange.

-Thomas VON BALLMOOS

Hardstrasse 201,  
CH-8005 ZURICH,

est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

-PricewaterhouseCoopers Société Coopérative 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013159403/30.

(130194914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Lemos Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 147, route de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 164.588.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE CONSTRUCTION LEMOS S.à r.l., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 147, route de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.989,

dûment représentée par son gérant Monsieur Cesar Augusto LEMOS, entrepreneur, demeurant à L-5962 Itzig, 5, Montée Saint Hubert.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LEMOS IMMO S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 147, route de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.588 (NIN 2011 2442 783).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3125 du 20 décembre 2011.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE CONSTRUCTION LEMOS S.à r.l.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société LEMOS IMMO S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société LEMOS IMMO S.à r.l.

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société LEMOS IMMO S.à r.l. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-1741 Luxembourg, 147, route de Hollerich,

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. A. LEMOS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2078. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159443/50.

(130194662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Luxmont GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.068.

*Auszug der Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters vom 12. August 2013*

Am Montag, den 12. August 2013 um 16.00 Uhr, haben die Gesellschafter folgende Bestimmungen getroffen:

Die Gesellschafter beschliessen dem Rücktritt des technischen Geschäftsführers:

- Herr Pit ZIGLIANA, Geschäftsführer, geboren am 14/04/1969 in Esch-sur Alzette, wohnhaft in L-8540 Ospern, 22 rue Pincipale

zuzustimmen.

Die Gesellschafter beschliessen dem Rücktritt des administrativen Geschäftsführers:

- Herr Damir NURKOVIC, Geschäftsführer, geboren am 24.08.1982 in Rozaje (Montenegro) wohnhaft in L- 8506 Redange-sur-Attert, 1, An Hemmesch,

zuzustimmen.

Die Gesellschafter beschliessen:

- Herr Damir NURKOVIC, Geschäftsführer, geboren am 24.08.1982 in Rozaje (Montenegro) wohnhaft in L- 8506 Redange-sur-Attert, 1, An Hemmesch,

auf unbestimmte Zeit zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers rechtmässig vertreten.

Luxemburg, den 12. August 2013.

Damir NURKOVIC / Emir NURKOVIC

Référence de publication: 2013159465/24.

(130195369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Green Real Estate S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mamaia S.A.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 136.131.

L'an deux mil treize, le trente-et-un octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société REDONDELA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Vashiotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi street, CY-3107 Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo à L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 29 octobre 2013, laquelle procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de "MAMAIA S.A.", une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 602 du 11 mars 2008.

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement du nom de la société en GREEN REAL ESTATE S.A. et modification subséquent des statuts.
- 2.- Divers

Suit la traduction anglaise de l'ordre du jour

1.- Change of corporate name into GREEN REAL ESTATE S.A. and related modifications of the company article of association.

## 2.- Miscellaneous.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

### *Résolution unique*

L'actionnaire unique décide de modifier le nom de la société en GREEN REAL ESTATE S.A. et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:  
«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GREEN REAL ESTATE S.A.».

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement la somme de EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2013. LAC/2013/50984. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159479/46.

(130195010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

## **MFB International Biogas Engineers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.611.

### AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn,  
den achten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

#### IST ERSCHIENEN

Herr Frank FRANKENBERG, Diplom-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in B-4700 Eupen, Binsterweg, 47.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. - Dass der Komparent, der alleinige Aktionär der Gesellschaft MFB International Biogas Engineers S.A. ist, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 158.611 (NIN 2011 2201 409).

II. - Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Januar 2011 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 850 vom 29. April 2011, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 5. Juni 2013 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1834 vom 30. Juli 2013

III. - Dass das Gesellschaftskapital sich auf zweiunddreissig tausend Euro (€ 32.000.-) beläuft, eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nominalwert von je ein hundert Euro (€ 100.-).

IV. - Dass die Gesellschaft MFB International Biogas Engineers S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V. - Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

VI. - Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt der Komparent, die Gesellschaft MFB International Biogas Engineers S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Aktionär, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft:

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft „MFB International Biogas Engineers S.A.“ beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde:

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dass dem alleinigen Verwalter sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;
- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: B-4700 Eupen, Binsterweg, 47;
- dass das Aktienregister und/oder Inhaberaktien in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde(n).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. FRANKENBERG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2086. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 15. November 2013.

Référence de publication: 2013159487/49.

(130194920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Mode Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.625.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2013, les organes de la société se composent comme suit:

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MM. Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen.

Gerhard NELLINGER, réviseur d'entreprises, né le 22 avril 1949 à Trèves, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg - 70, Grand-rue.

Raymond GATTO, employé privé, né le 1<sup>er</sup> mars 1950 à Charleroi, demeurant à L-8066 Bertrange -23, rue de la Gare.

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Mme Claudine VAN HAL, employée privée, née le 11 juin 1949 à Gent, demeurant à L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31.12.2016.

Luxembourg, le 18/11/2013.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013159493/20.

(130195843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Rearden L Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.957.825,22.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.264.

**RECTIFICATIF**

L'an deux mille treize, le vingt et un mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU**

Monsieur Thomas DUONG, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire des associés de la société à responsabilité limitée Rearden L Holdings 3 S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.264 (la Société) constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 octobre 2008 sous le numéro 2626. en vertu des procurations sous seing privé lui délivrées lors de

l'assemblée générale extraordinaire tenue par acte devant le notaire soussigné en date du 5 novembre 2008 (numéro 53561 de son répertoire), lesquelles procurations sont restées annexées au dit acte et enregistrées en même temps que lui.

Le comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 5 novembre 2008, numéro 53561 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2008, LAC 2008/45040, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L090139182.02, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1<sup>er</sup> avril 2009 sous le numéro 704 (l'Acte), le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de EUR 5.945.309,22 (cinq millions neuf cent quarante-cinq mille trois cent neuf euros et vingt-deux centimes) afin de porter le capital social de son montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à ce moment à EUR 5.957.809,22 (cinq millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent neuf euros et vingt-deux centimes), par apport en nature d'un nombre total de 1.250 (mille deux-cent cinquante) parts sociales détenues par les Associés dans Rearden 1 L Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.032 et qui a été liquidée et a cessé d'exister le 27 août 2009 (l'Apport).

II.- Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement que la clause "Souscription -Paiement" de l'Acte mentionne que RHÔNE PartNERS III L.P souscrit à l'augmentation de capital de la Société pour un montant de EUR 3.234.248,21 (trois millions deux cent trente-quatre mille deux cent quarante-huit euros et vingt et un centimes) alors qu'il aurait dû souscrire à hauteur du montant de EUR 3.234.248,22 (trois millions deux cent trente-quatre mille deux cent quarante-huit euros et vingt-deux centimes).

III.- Qu'en conséquence il y a lieu de rectifier l'Acte en vue de correctement refléter que la clause "Souscription - Paiement" de l'Acte doit mentionner que le montant de la souscription de RHÔNE PartNERS III L.P est égal à EUR 3.234.248,22 (trois millions deux cent trente-quatre mille deux cent quarante-huit euros et vingt-deux centimes).

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte rectificatif à environ huit cents euros (EUR 800.-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: T.DUONG, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 mars 2013. Relation: LAC/2013/13325. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013159591/50.

(130195747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

#### Rive Private Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 178.767.

#### RECTIFICATIF

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte constitutif reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 juin 2013, enregistré le 26 juin 2013 (relation LAC/2013/29324), transmis au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 22 juillet 2013 (L130124423), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2197 le 9 septembre 2013, pour compte de la société anonyme "Rive Private Investment", établie et ayant son siège social au 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg (RCS Luxembourg B 178.767).

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante, suite à une erreur matérielle due à la délivrance d'un certificat de dénomination libre délivrée erronément:

IL Y LIEU DE LIRE (dans la version anglaise et française):

#### Version anglaise:

" **Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014."

#### "Transitory provision

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end December 31, 2014.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2015."

*Resolutions of shareholders:*

3. The mandates of directors and the statutory auditor will end at the Annual General Meeting in 2015."

**Version française:**

« **Art. 14.** L'année sociale de la Société commencera le 1 janvier et se terminera le 31 décembre, excepté pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la société et qui se terminera le 31 décembre 2014.»

*«Disposition transitoire:*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour des présentes et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.»

*Résolutions des actionnaires*

3. Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.»

AU LIEU DE LIRE (dans la version anglaise et française):

**Version anglaise:**

" **Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on October 1<sup>st</sup> and shall terminate on the September 30<sup>th</sup> of the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 3<sup>th</sup> of 2013"

*"Transitory provision*

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 30<sup>th</sup> of September 2013.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2014."

**Version française:**

« **Art. 14.** L'année sociale de la Société commencera le 1 octobre et se terminera le 30 septembre de l'année qui suit, excepté pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la société et qui se terminera le 30 septembre 2013.»

*«Disposition transitoire:*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour des présentes et se terminera le 30 septembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.»

mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10/10/2013. Relation: LAC/2013/46122. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29/10/2013.

Référence de publication: 2013159583/57.

(130195748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Patmos au Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.973.

*Extrait des décisions de l'associé unique du 31 octobre 2013*

*Première décision*

L'associé unique décide de nommer un conseil d'administration composé de trois membres en remplacement de l'administrateur unique. En conséquence, sont nommés administrateurs:

- 1) Patrick WEINACHT, (né le 19 décembre 1953 à Neuilly sur Seine France) demeurant professionnellement au 7a, rue des Glacis, à L-1628 Luxembourg,
- 2) Marjorie GOLINVAUX, (née le 24 août 1969 à Messancy Belgique) demeurant professionnellement au 7a, rue des Glacis, à L-1628 Luxembourg,
- 3) Anne-Françoise FOUSS (né le 13 novembre 1969 à Rocourt Belgique) demeurant professionnellement au 7a, rue des Glacis, à L-1628 Luxembourg.

en remplacement de Monsieur Stéphane CORDIER, administrateur unique, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir dans l'année 2019.

*Deuxième décision*

L'associé unique décide de nommer, en remplacement de la FIDUCIAIRE SEVE S.A., la société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A. (dont le siège social est 84 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44563) commissaire aux comptes, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir dans l'année 2019.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013159558/27.

(130195828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**PE Securitization (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 169.373.

—  
RECTIFICATIF

Il y a lieu de formaliser la nomination de KPMG Luxembourg Sàrl en tant que réviseur d'entreprises agréé avec l'effet à la constitution de la Société.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 14 novembre 2013 que:

KPMG Luxembourg Sàrl, avec siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133 a été appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé avec effet au 25 mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

*Pour PE Securitization (Lux) S.A.*

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013159561/20.

(130195617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Peinture Thomas Brill, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4B, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 134.006.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünften November;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Thomas BRILL, Malermeister, geboren in Koblenz (Bundesrepublik Deutschland), am 19. Juni 1970, wohnhaft in D-54441 Wellen, Moselstrasse, 2,

hier vertreten durch Frau Silvia FANTES, Angestellte, berufsansässig in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Person, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Peinture Thomas Brill“, mit Sitz in L-6921 Roodt/Syr, 4b, Banzelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 134006, (hiernach die „Gesellschaft“), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 22. November 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3012 vom 28. Dezember 2007;

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR);

III. Der Komparent ist Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft;

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt;

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren am Wohnsitz von Herrn Thomas BRILL in D-54441 Wellen, Moselstrasse, 2, aufbewahrt;

XI. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft sind auf erste Forderung, ohne Kosten, vorzuzeigen.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „Peinture Thomas Brill“ aufgelöst worden ist.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte des Komparenten, qualitate qua, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: S. FANTES, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013. LAC/2013/50584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159547/57.

(130195150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

#### **Roose Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 143.308.

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROOSE INVEST S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 270 du 5 février 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ludovic Gavatz, employé demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe Pierre Roose, consultant financier, demeurant à Bruxelles-

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

I.- Transfert du siège social de la Société en Belgique à l'adresse suivante:

B-1190 Bruxelles, Rue Roosendaël 3, boîte 9.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société en Belgique, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité belge.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Belgique, à B-1190 Bruxelles, Rue Roosendaël 3, boîte 9.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'Assemblée constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra en Belgique pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation belge.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Philippe Pierre Roose, prénommé, pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, L. GAVATZ., P. P. ROOSE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48635. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159603/59.

(130194226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Twilight II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6350 Dillingen, 2, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 156.890.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le six novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Jürgen TIEZEMA, gérant, né le 15 octobre 1966 à Hartem (NL), demeurant à L-9771 Stockem, Maison 2;

Madame Elisabete Fernanda LOURENÇO VALENTIM LOPES, née le 14 décembre 1985 à Mirandela (P), demeurant à L-9776 Weicherdange, Maison 36B, associée à raison de 25%, invitée à comparaître à la présente assemblée générale

par lettre recommandée du 14 octobre 2013, a indiqué par téléphone au notaire soussigné qu'elle ne pourrait se présenter et a demandé la remise de l'assemblée générale à une date ultérieure, ce avec quoi le comparant n'a pas été d'accord.

Le comparant, agissant en qualité d'associé, représentant 75% du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée «TWILIGHT II s.à r.l.», avec siège social à L-6350 Dillingen, 2, rue de Grundhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 156.890, (matr: 2010 24 41 118)

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2843 du 28 décembre 2010;

II. Le capital social a été fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (FR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, entièrement souscrit et libéré.

L'associé représentant 75% du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. que ladite société a cessé toute activité commerciale;

V. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

VI. Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que le passif de la société est en train d'être réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, elle assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

VII L'actif restant éventuel sera attribué aux associés;

VIII. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée et l'annulation du registre des actions et des actions est prononcée.

IX. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée des associés.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé:: Jürgen TIEZEMA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 8 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13718. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur p.d. (signé): Recken.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159709/55.

(130195829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

### **Styron Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.001,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 151.012.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 14 novembre 2013*

En date du 14 novembre 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Messieurs Marco Levi et Frans Kempenaars de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 14 novembre 2013;

- de nommer Monsieur David Stasse, né le 6 mai 1970 à Ridgewood NJ, ayant comme adresse professionnelle 1000 Chesterbrook Boulevard, Suite 300, PA-19312 Berwyn, USA en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 14 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 janvier 1976 à Secun, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 14 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

- de nommer Monsieur Walter Bosschieter, né le 21 novembre 1967 à Rotterdam, ayant comme adresse professionnelle Zugerstrasse 231, 8810 Horgen, CH en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 14 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings,
- Mr. David Stasse
- Mr. Aurelien Vasseur
- Mr. Walter Bosschieter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159636/28.

(130195970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

#### **Immet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 139.858.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2013 que:

- M. Maurice BEKER a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat;
- M. Rosauro VARO RODRIGUEZ, homme d'affaires, né le 1<sup>er</sup> février 1979 à Cordoba, Espagne, demeurant à C/ Hermosilla, 34 5 Izqda, 28001 Madrid, Espagne a été nommé au poste d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat;
- M. Pablo FERRE DOMINGUEZ, directeur financier, né le 19 octobre 1972 à Séville, Espagne, demeurant C/ Juan De Mata Carriazo 5, 41018 Séville, Espagne, a été nommé au poste d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat;
- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé au poste d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat;

Leurs mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

- le nombre d'administrateurs de la société a augmenté de trois à cinq.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013159384/20.

(130195818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

#### **Universal Management Services Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 septembre 2013*

1. Messieurs Eric MAGRINI et Mark VRIJHOEF a démissionné de leur mandat de gérant.
2. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

5. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

6. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

7. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

8. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

9. M. Oliver WOLF, administrateur de sociétés, né à Bendorf/Rhein (Allemagne), le 1<sup>er</sup> avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

10. Le nombre des gérants a été augmenté de 14 (quatorze) à 20 (vingt).

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UNIVERSAL Management SERVICES SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013159716/39.

(130195857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

### **JMA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 181.585.

### — STATUTS

L'an deux mille treize.

Le onze novembre

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### A COMPARU

Monsieur José Maria ANTUNES MARQUES, gérant, né à Ladoeiro/Idanha A Nova (Portugal) le 05 mai 1969

demeurant à L-2328 Luxembourg, 3, rue des Peupliers

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

JMA S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur José Maria ANTUNES MARQUES, prénommé	
CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur José Maria ANTUNES MARQUES, prénommé
- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Antunes Marques, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14633.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013159401/70.

(130195359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Orlu S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9123 Schieren, 2, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg E 4.611.

L'an deux mil treize, le dix-huit octobre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel LUTGEN, né à Ettelbruck le 23 février 1976, matricule 1976 02 23 118, époux de Madame Tessy KRIES, demeurant à 11, Neie Wée, L-9132 Schieren,

2) Monsieur Georges ORIGER, né à Ettelbruck le 09 mai 1968, matricule 1968 05 09 215, époux de Madame Carmen TIBESSART, demeurant à L-9124 Schieren, 32, rue Lehberg et

3) Monsieur Pierre KUTTER, docteur en médecine, né à Luxembourg le 09 juin 1970, matricule 1970 06 09 238, époux de Madame Gotelind STOLLWERCK, demeurant à L-9365 Eppeldorf,4, Haaptstrooss.

Lesquels comparants sub 1) et 2) détiennent ensemble toutes les cent parts de la société civile immobilière «ORLU SCC» dont le siège social se trouve à L-9123 Schieren, 2, rue des Jardins, inscrite au RCSL sous le numéro E 4.611, ci-après «la société»

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3044 du 12 décembre 2011, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ceci exposé, les comparants pré-cités se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont prié le Notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Le capital social est augmenté à concurrence de mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250,-) pour être porté de son montant actuel de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500,-) au montant de trois mille sept cent cinquante Euros (€ 3.750,-) par un apport en espèces de Monsieur Pierre KUTTER, préqualifié, et représentés par la création de cinquante (50) nouvelles parts sociales, portant le nombre des parts sociales représentant le capital de la société au nombre de cent cinquante (150).

La réalité de cet apport a été démontrée au notaire, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat bancaire.

Ces parts nouvellement créées sont toutes souscrites par Monsieur Pierre KUTTER, préqualifié, en contrepartie de son apport sus-mentionné, ce que les associés Daniel LUTGEN et Georges ORIGER approuvent expressément.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille sept cent cinquante Euros (€ 3.750,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Daniel LUTGEN, .....	50 parts
2) Monsieur Georges ORIGER, .....	50 parts
3) Monsieur Pierre KUTTER, .....	50 parts
TOTAL: .....	150 parts sociales

*Evaluation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de € 1.200,-

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants de tout ce qui précède, ils ont signé avec le notaire la présente minute après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: D. LUTGEN, G. ORIGER, P. KUTTER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 21 octobre 2013. Relation: CAP/2013/3999. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013155544/53.

(130190430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Franck Manutention S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 179.773.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société MOMAC, société à responsabilité limitée de droit belge, établie et ayant son siège social à B-4040 Herstal (Belgique), rue de l'Abbaye, 65, inscrite au registre des personnes morales de Liège, numéro d'entreprise 0451.242.713, numéro de TVA BE 0451.242.713, ici représentée par son gérant, la société EQUIPEMENT SALES SERVICES AND LOGISTIC, en abrégé ESS & L, ayant son siège à B-8860 Lendeledé (Belgique), Hulstsestraat 2, numéro d'entreprise

0465.071.547, habilité à engager la société en vertu de l'article 7.A et 7.B des statuts de la société, elle-même représentée par son représentant permanent Monsieur Stijn DE LILLE, indépendant, demeurant à B-8860 Lendeledé (Belgique), Hulstsestraat 2, nommé à ces fonctions en vertu de l'article 8 de ses statuts;

2. Monsieur Franck PIERRARD, employé, né à Mellier (Belgique) le 23 juillet 1968, demeurant à B-6860 Mellier (Belgique), 6 rue de la Civanne;

Les deux ici représentés par Madame Patricia Henry, comptable senior, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 28 octobre 2013.

Lesquelles procurations resteront annexées aux présentes après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Les comparants, représentés comme il est dit ci-dessus, sont les seuls associés de la société "Franck Manutention S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2529 du 11 octobre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 octobre 2013, non encore publié au dit Mémorial C, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.773.

Les comparants, représentés comme il est dit ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comparants décident de transférer le siège social de Luxembourg à Contern et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Contern."

*Deuxième résolution*

Les comparants décident de fixer l'adresse à L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: HENRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 49717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155955/47.

(130191487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Gesfim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 42.673.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Franco SALA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 2, via Curti, CH-6901 Lugano en Suisse, détenteur de MILLE DEUX CENT QUARANTE-NEUF (1.249) actions de la sous-dite société,

ici représenté par Madame Corinne SCHILLING, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à elle.

2.- Monsieur Piergiorgio GUIDOTTI, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 2, via Curti, CH6901 Lugano en Suisse, détenteur de UNE (1) action de la sous-dite société,

ici représenté par Madame Corinne SCHILLING, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à elle.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "GESFIM INTERNATIONAL S.A." («la société»), établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42673, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 1993, publié au Mémorial C numéro 163 du 16 avril 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme "GESFIM INTERNATIONAL S.A.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF (EUR 30.986,69-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) sans désignation de valeur nominale, représentant l'entière du capital émis de la société.

III.- Que les comparants en leur qualité d'actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "GESFIM INTERNATIONAL S.A."

IV.- Que les comparants sont propriétaires de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaires ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée par les comparants aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHILLING, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/11/2013. Relation: EAC/2013/14541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157294/52.

(130192384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

### **Gaichel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.403.

L'an deux mille treize, le sept novembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GAICHEL INVEST S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 95 du 8 mars 1995, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49403.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Caroline MARTINEAU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Céline AUBURTIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de QUATRE MILLE EUROS (€ 4.000,-) représentant l'intégralité du capital social de QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 400.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités,

après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1.- Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: MARTINEAU, AUBURTIN, COURTOIS, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/11/2013. Relation: EAC/2013/14539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157287/57.

(130192563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Trief Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le dernier nommé restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Jean-Yves HÉMERY, Administrateur-délégué à la gestion journalière de TRIEF CORPORATION, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Trief Corporation S.A., (ci-après la «Société»), en vertu de la septième résolution prise en assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2013.

Copie du procès-verbal restera annexée aux présentes après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Société et le notaire instrumentant.

Lequel comparant, es-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter que:

1) La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et inscrite sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.162,

2) La Société a été constituée constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 238 en date du 1<sup>er</sup> juin 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu

suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2506 du 9 octobre 2012.

3) Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale (ci-après l'«Assemblée») tenue en date du 25 juin 2013, l'assemblée générale, ayant réunis toutes les actions émises, a pris à l'unanimité des voix, dans la partie extraordinaire de l'Assemblée les résolutions suivantes:

«L'Associé unique, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions extraordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, en conséquence de la précédente décision,

- décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

*Version française*

«La société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Président ou la signature conjointe de deux administrateurs de Catégorie 1 ou la signature conjointe d'un administrateur de Catégorie 1 et d'un administrateur de Catégorie 2, ou par les signatures de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

*Version anglaise*

The Company is committed towards third parties by the sole signature of the Chairman of the Board of Directors, or by the joint signatures of any two directors of Category 1 or the joint signature of a director of category 1 and a director of Category 2, or by the persons to which such a power was delegated by the Board of Directors.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013157612/49.

(130192687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.951.

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Andrea Carstou, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'associée unique détenant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité de droit luxembourgeois dénommée «ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.», ci-après la «Société», constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte du notaire soussigné, le 25 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1957 du 7 août 2012, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.951. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société (les "Statuts");

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée au susdit acte du 14 août 2013 reçu par le notaire soussigné.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 14 août 2013, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2013, Relation: LAC/2013/38288, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 23 août 2013 sous la référence L130146294.

En effet, dans la deuxième résolution de la version anglaise a été erronément indiqué comme suit:

*"Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of four thousand six hundred seventy point six two five United States Dollars (USD 4,670.625), amount to be allocated to the Company's

share premium account following the reduction of the nominal value of each of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company to one United States Dollar (USD 1.-), so as to reduce the share capital to twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

alors qu'il aurait fallu indiquer:

*"Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of four thousand one hundred seventy point six two five United States Dollars (USD 4,170.625), amount to be allocated to the Company's share premium account following the reduction of the nominal value of each of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company to one United States Dollar (USD 1.-), so as to reduce the share capital to twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

La comparante déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Carstou, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49660.

Reçu soixante-quinze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée sur demande à la société prénommée.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157755/51.

(130193888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Boom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOOM S.A." (numéro d'identité 2006 22 25 107), avec siège social à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.019, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2160 du 18 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 883 du 15 mai 2007 et par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1967 du 22 septembre 2010, du 29 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1768 du 3 août 2011, du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2487 du 14 octobre 2011 et du 8 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1229 du 24 mai 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, demeurant professionnellement à Rodange.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, née à Messancy (Belgique) le 21 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «SD COMPTA S.à r.l.», ayant son siège social à L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 89.036 comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOSSIS, J-M. WEBER, DEMEYER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 octobre 2013. Relation: CAP/2013/4032. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013153892/69.

(130187865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**Eole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 174.078.

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Comparu

Monsieur Pascal ROBINET, né le 21 mai 1950 à Charleville (France), demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon, ici représenté par Me Jérôme BACH, avocat à la Cour, demeurant à 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée en date du 28 octobre 2013, en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois EOLE SA, société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège à 69 rue de la Libération L-4210 Esch sur Alzette constituée par devant le notaire soussigné, en date du 21 décembre 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 février 2013 numéro 418,

L'actionnaire unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. La dite liste de présence restera annexée au présent contrat pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'actionnaire a

renoncé expressément aux règles relatives à la convocation conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de transférer le siège social du 69, rue de la Libération L-4210 Esch sur Alzette au 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand duché de Luxembourg».

3. Divers

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 69, rue de la Libération L-4210 Esch sur Alzette au 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg».

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charge, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute

Signé: J. Bach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 novembre 2013. LAC/2013/50273. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157872/50.

(130193216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**STENTOR et Cie SPF S.A., Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.163.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Paul Van Waelem, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A Boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée STENTOR et Cie SPF S.A., société en commandite par actions de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 53.425, établie et ayant son siège social au 11, Boulevard Joseph II, L 1840 Luxembourg ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5754 du 7 décembre 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 773 du 20 avril 2011.

- Que le capital social de la Société est fixé à sept cent douze mille cinq cents euros (712.500.- EUR) représenté par vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné suivant rapport de liquidation joint en annexe; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, par FIRELUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 45, Avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.589, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 11, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M-P. Van Waelem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2013. LAC/2013/50268. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158255/55.

(130193325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Built Stone Properties S.A., Société Anonyme,  
(anc. First Investments S.A.).**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 105.256.

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme First INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B105.256, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 359 du 21 avril 2005,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe THIRION, comptable, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de «First INVESTMENTS S.A.» en «BUILT STONE PROPERTIES S.A.»

et modification en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société,

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de «First INVESTMENTS» en «BUILT STONE PROPERTIES S.A.» et en conséquence, décide de modifier l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BUILT STONE PROPERTIES S.A.»».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. THIRION, V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 octobre 2013. Relation: MER/2013/2325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Mersch, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158534/55.

(130194301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Lux Coral Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Best Fit Equipements S.à r.l.)**

Siège social: L-3583 Dudelange, 3, rue Ditzenheck.

R.C.S. Luxembourg B 151.353.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

.- Monsieur Mohamed GUEDDACH, employé privé, né à Tunis (Tunisie), le 17 novembre 1968, demeurant à L-3583 Dudelange, 3, rue Ditzenheck, et

2. - Madame Suzanne Nicole CLEES, femme au foyer, épouse de Monsieur Mohamed GUEDDACH, née à Dudelange, le 5 juin 1968, demeurant à L-3583 Dudelange, 3, rue Ditzenheck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Dudelange, sous la dénomination de Best Fit Equipements S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151353, (ci-après «la Société»), constituée suivant acte notarié, en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 659 du 29 mars 2010. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 760 du 19 avril 2011.

II. Les associés ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce général tant dans la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier et plus particulièrement l'achat et la vente de tout type de corail favorable à la commercialisation.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «Lux Coral Trading S.à r.l.» et de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Lux Coral Trading S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GUEDDACH, N. CLEES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50319. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158390/41.

(130194497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**PAC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.047.

L'an deux mille treize le sept novembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg,

Agissant pour et au nom de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "PAC", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B numéro 127047, constituée suivant acte reçu le 21 mars 2007 publié au Mémorial C numéro 1132 du 12 juin 2007.

Laquelle comparante requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Une assemblée générale de PAC a été reçue par acte notarié en date du 30 mars 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 4 avril 2007, LAC/2007/4253, déposé au Registre du Commerce sous le numéro L070153431-01 du 9 novembre 2007

Il résulte de vérifications ultérieures qu'une erreur matérielle a été commise dans la formulation des troisième et quatrième résolutions de la dite assemblée relatives à une réduction du capital et qu'il convient de les lire comme suit

- Version anglaise:

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the company by an amount of EUR 12,500, by cancellation of twelve thousand five hundred (12.500) existing shares owned by Vestar Holdings V, L.P. and by way of allocation of this amount to a share premium account.

Dans la quatrième résolution le nouvel article 6 doit avoir la teneur suivante:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred and twenty six thousand two hundred euro (EUR 126,200.-) represented by one hundred twenty-six thousand one hundred ninety-nine (126,199) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) golden share (the "Golden Share") with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The issued share capital is represented by two classes of shares: the Ordinary Shares and the Golden Shares. Additional classes of shares may be created in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Golden Share is also granted a veto right, so that the general meeting may not validly take any decision without the positive vote of its owner."

- Version française:  
Troisième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant d' EUR 12.500,- par annulation de douze mille cinq cents (12.500) parts appartenant à Vestar Holdings V, L.P. et par allocation de ce montant à un compte prime d'émission.

Dans la quatrième résolution le nouvel article 6 doit avoir la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-six mille deux cents euros (EUR 126.200.-) représentée par cent vingt-six mille cent quatre-vingt dix-neuf (126.199) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et une (1) part sociale spécifique (la «Part Sociale Spécifique») d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social est représenté par deux catégories de parts sociales: les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques. Des catégories supplémentaires pourront être créées en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Part Spécifique est également assortie d'un droit de veto en ce qu'aucune décision de l'assemblée générale des associés ne peut être prise sans le vote positif de son porteur.»

PRO FISCO.

Cette rectification n'affecte en rien la perception effectuée par le Receveur de l'Enregistrement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50754. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013158799/57.

(130194249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Olympia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 109.699.

—  
EXTRAIT

Veillez noter que le gérant Eirik Robson réside désormais au 30 Richmond Crescent, Londres N1 OLY, Angleterre  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Alex van Zeeland

Domiciliataire

Référence de publication: 2013158738/14.

(130194056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Pack Assurance Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 174.814.

—  
L'an deux mil treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PACK ASSURANCE MANAGEMENT S.A.» (Matricule 20122226787), avec siège social à L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens; inscrite au registre des firmes sous la section B 174.814;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2012, publiée au Mémorial C de 2013, page 32.985.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent GONNE, demeurant à Bascharage.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Léon MEUNIER, demeurant à Habay-la-Neuve.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EURO (Euro 94.550.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EURO (Euro 31.000.-) à CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE EURO (Euro 125.550.-) par la création de TROIS CENT CINQ (305) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DLX EURO (Euro 310.-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

3.- Souscription et libération par:

1) La société de droit français «VANOISE INVESTISSEMENTS» SAS au capital de 1.155.300.- €, dont le siège social est situé à F-30130 Les Angles, 600 Avenue de Grand Angles, pour DEUX CENT QUARANTE-QUATRE (244) actions.

2) Monsieur Jean-Léon MEUNIER, salarié, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 11A rue de la Colline, pour SOIXANTE-ET-UNE (61) actions.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EURO (Euro 94.550.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (Euros 31.000.-) à CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (Euros 125.550.-) par l'émission de TROIS CENT CINQ (305) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (Euros 310.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription TROIS CENT CINQ (305) actions nouvelles à:

- |  |             |
|--|-------------|
| 1) La société «VANOISE INVESTISSEMENTS», prédite . . . . . | 244 actions |
| 2) Monsieur Jean-Léon MEUNIER, prédit . . . . .            | 61 actions  |

*Souscription - Libération*

Ensuite:

1) La société de droit français «VANOISE INVESTISSEMENTS», dont le siège social est situé à F-30130 Les Angles, prédite, ici représentée par:

Monsieur Jean-Léon MEUNIER

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 septembre 2013, a déclaré souscrire les DEUX CENT QUARANTE-QUATRE (244) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EURO (Euro 310.-) chacune, entièrement libérées par le paiement en espèces de la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT QUARANTE EURO (Euro 75.640.-).

2) Monsieur Jean-Léon MEUNIER, prédit, a déclaré souscrire les SOIXANTE ET UNE (61) actions nouvelles d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (Euros 310.-) chacune, entièrement libérées par le paiement en espèces de la somme de DIX-HUIT MILLE NEUF CENT DIX EUROS (Euros 18.910.-).

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (Euros 94.550.-) se trouve à la libre disposition de la société.

*Troisième et dernière résolution*

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** » Le capital social souscrit est fixé à CENT VINGT-CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (Euros 125.550.-) représenté par QUATRE CENT CINQ (405) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (Euros 310.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconque incombant à la société pour la présente assemblée générale est évalué à MILLE DEUX CENTS EUROS (Euros 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Meunier, Gonne, Gierenz, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12812. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 octobre 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013158323/84.

(130193942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5416 Ehnen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 57.778.

L'an deux mille treize,

le huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1. - Monsieur Jean Arsène Léon MILLIM, commerçant, demeurant à L-1750 Luxembourg, 78, avenue Victor Hugo.
2. - Madame Adeline SCHAMMO, commerçante en retraite, demeurant à L-1750 Luxembourg, 78, avenue Victor Hugo,

dûment représentée à ces fins par son époux Monsieur Arsène MILLIM, prénommé, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, quatrième chambre, siégeant en matière civile, en date du 5 juillet 2007, sur base des articles 219 et 1429 du Code Civil.

Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I. - Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Hôtel-Restaurant SIMMER S.à r.l., avec siège social à L-5416 Ehnen, 117, Route du Vin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.778 (NIN 1997 2400 206),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, alors de résidence é Grevenmacher, en date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 205 du 25 avril 1997.

II. - Que la société a un capital social de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros trente-cinq Cents (€ 24.789,35), représenté par cent (100) parts sociales, attribuées aux associés comme suit:

1. - Madame Adeline SCHAMMO, prénommée, cinquante-deux parts sociales . . . . .	52
2. - Monsieur Arsène MILLIM, prénommé, quarante-huit parts sociales . . . . .	48
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Lesquels comparants ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de dissoudre la société et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer comme liquidateur de la société:

Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales

*Troisième résolution*

Les associés donnent décharge pleine et entière au gérant de la société en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. A. L. MILLIM, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158585/47.

(130194543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Milliken Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 145.430.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

Milliken Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.145.429 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de «Milliken Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.145.430, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 796 daté du 14 avril 2009, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 959 daté du 7 mai 2009.

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 30 août 2013.

*Deuxième résolution*

En conséquence il est décidé de modifier le paragraphe 2.1 de l'article 2 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

**- Version en langue anglaise**

**" Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

**- Version en langue française**

« **Art. 2. Siège social.**

*Troisième résolution*

Il est décidé de modifier comme suit tant dans sa version anglaise que dans leur version allemande, l'article 8.2 (i) relatif à la tenue des conseils de gérance:

**- Version en langue anglaise**

" **8.2. Procedure.**

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice. "

**- Version en langue française**

« **8.2. Procédure.**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé/ K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 2013. Relation: MER/2013/2321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (Signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158682/60.

(130194864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Shark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.448.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013, LAC/2013/50516, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SHARK S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 65448, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 714 du 2 octobre 1998.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158905/20.

(130194136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**Add Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.300.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn,  
den achten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

IST ERSCHIENEN:

Frau Maike STÖWER, geborene TIEDEMANN, Chemielaborantin, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, Hüttenberg 22.  
Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Komparentin die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Add Performance S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 135.300 (NIN 2007 2468 563).

II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 28. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 350 vom 11. Februar 2008.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Frau Maike STÖWER, vorgenannt.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft Add Performance S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklärt die Komparentin, die Gesellschaft Add Performance S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt die alleinige Anteilhaberin, handelnd soweit als notwendig als Liquidatorin der Gesellschaft dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft Add Performance S.à r.l. beglichen wurden, und dass sie persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;

- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;

- dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;

- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54311 Trierweiler, Hüttenberg 22.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben

Gezeichnet: M. STÖWER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2083. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, den 15. November 2013.

Référence de publication: 2013159028/46.

(130194923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**TAIL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SSN Luxembourg S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 181.224.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den dreissigsten Oktober.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

SSN GROUP AG, eine Aktiengesellschaft nach Schweizer Recht, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug (Schweiz) unter Nummer CH-170.3.027.130-0 und mit Sitz in CH-6340 Baar (Schweiz),

hier vertreten durch Christoph JUNK, Privatangestellter, geschäftlich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht,

Eigentümerin von zweihundertfünfzig (250) Anteilen zu je einhundert Euro (EUR 100,-), welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen der SSN Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (die "Gesellschaft"), noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister.

Die Gesellschaft SSN Luxembourg S.à r.l. wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Oktober 2013, noch nicht veröffentlicht im Memorial.

Der alleinige Gesellschafter beschließt über folgende Tagesordnung abzustimmen:

Umbenennung der Gesellschaft in TAIL Luxembourg S.à r.l. und entsprechende Abänderung von Artikel eins der Satzung, und fasst folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt die Gesellschaft in TAIL Luxembourg S.à r.l. umzubenennen.

*Zweiter Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Firmennamen TAIL Luxembourg S.à r.l. (nachstehend die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz über Handelsgesellschaften“) und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50810. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé) I. THILL.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. November 2013.

Référence de publication: 2013158925/42.

(130194402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

**European Dynamics Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 64.911.

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN DYNAMICS LUXEMBOURG S.A." (matricule 1998 2213 927), avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J-F Kennedy,

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 64.911,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire à Luxembourg en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 636 du 8 septembre 1998.

La séance est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Yves WALLERS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J-F Kennedy.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 25.000 actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, à L-1466 Luxembourg, 12, Rue Jean Engling.

2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

### 3. Divers.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy, à L-1466 Luxembourg, 12, Rue Jean Engling.

#### *Deuxième résolution:*

Suite à la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg”.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650 €.

#### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yves WALLERS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 6 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13615. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur pd. (signé): Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159271/58.

(130195729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

#### **Hoggar Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.429.

#### *Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 novembre 2013*

Par Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 novembre 2013, l'Actionnaire Unique de la société a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société a été transféré du L-1371 Luxembourg, 223 Val Sainte Croix au 12, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg;

2. M. FABER Jean, M. KIRSCH Didier et Mme PIEK Jeanne sont révoqués de leurs fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat;

3. Sont nommés aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019:

- Mme ERIKSSON May-Lis, née le 19 mars 1942 à Karlskrona (Suède), demeurant au 2, rue Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

- M. CAMBIER Jean-Pascal, né le 02 avril 1950 à Saint-Omer (France) demeurant au 23, rue Marie Muller Tesch L-4250 Esch-sur-Alzette,

- Mme KLEIN Annette, née le 27 juillet 1947 à Uccles (Belgique) demeurant au 36, rue Dormans L-1421 Luxembourg

4. Mme ERIKSSON May-Lis, née le 19 mars 1942 à Karlskrona (Suède), demeurant au 2, rue Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, est nommée présidente du conseil d'administration avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019;

5. La Société REVILUX S.A. est révoquée de son mandat de commissaire aux comptes de la Société;

6. La société Fid-Europe International S.A, ayant son siège social au 2a, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.543 est nommée aux fonctions

de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159361/31.

(130195718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.576.600,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.523.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 22 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 18 octobre 2013.

2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société, avec effet au 18 octobre 2013 ce pour Une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Andrew Wright, gérant;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant;
- Monsieur Freddy Thyges, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159343/22.

(130195376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Gent's Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 135.652.

—  
L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

Monsieur Manuele Gentilotti, employé public, propriétaire de quatre-vingt-quinze (95) parts sociales, et son épouse Madame Romana Mikolajczak, coiffeuse, propriétaire de cinq (5) parts sociales, demeurant ensemble au 3, rue Edison L-3462 Dudelange,

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du 23 octobre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls associés de la société Gent's Properties, ayant son siège social à L-3462 Dudelange, 3, rue Edison, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 le 21 février 2008,

Inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.652.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt mille euros (80.000,-Eur), pour le passer de son montant actuel de trois cent trente-cinq mille euros (335.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale à deux cent cinquante-cinq mille euros (255.000,-Eur) sans annulation de parts sociales de la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, les associés modifient l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante-cinq mille euros (255.000,-Eur) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale.»

*Troisième résolution*

Les associés confèrent au gérant tous pouvoirs pour donner effet à la résolution ci-dessus, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital aux associés par voie de paiement en espèces ou en nature, toutefois en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et de prendre toutes mesures nécessaires et utiles en relation avec la réduction du capital social.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49435. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159321/49.

(130195643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Fideom Luxembourg Trust, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 161.475.

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

a comparu:

Monsieur Joseph STEVENS, expert comptable, né à Namur (Belgique) le 26 février 1966, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons,

ici représenté par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette le 23 octobre 2013, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

seul associé de la société à responsabilité limitée "FIDEOM LUXEMBOURG TRUST" (matricule 2011 24 21 395), avec siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 6 juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 1353 du 22 juin 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2958 du 6 décembre 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 161.475,

lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Howald vers Windhof et de modifier en conséquence l'article 2, première phrase des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich, il pourra être transféré à l'intérieur de la même commune sur simple décision du conseil d'administration."

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

153399

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

*Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 6 novembre 2013. Relation: DIE/2013/13599. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159294/49.

(130195753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Finanzimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.671.

—  
EXTRAIT

L'actionnaire unique a pris en date du 25 octobre 2013 les résolutions suivantes:

*Résolution 1:*

L'actionnaire unique prolonge le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp, né le 11.10.1972 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), domicilié à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss.

Le mandat commence ce jour et se termine lors de l'assemblée générale de l'année 2018 qui statuera sur les comptes de 2017.

*Résolution 2:*

L'actionnaire unique prolonge le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp, né le 11.10.1972 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), domicilié à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss.

Le mandat commence ce jour et se termine lors de l'assemblée générale de l'année 2018 qui statuera sur les comptes de 2017.

*Résolution 3:*

L'actionnaire unique accepte la démission de l'administrateur Investor's Business Office SA, établie à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 78554, du poste d'administrateur.

*Résolution 4:*

L'actionnaire unique révoque Monsieur Saïd El Gourari, née le 14.04.1975 à Woippy (France) et domicilié à L-8077 Bertrange, 117a route de Luxembourg, du poste d'administrateur.

*Résolution 5:*

L'actionnaire accepte la nomination de la société Fegon International SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72287, établie à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss, au poste d'administrateur. La société Fegon International SA est représentée par Monsieur Claude Karp, né le 11.10.1972 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss. Le mandat commence ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018, respectivement de la décision de l'administrateur unique qui approuvera les comptes de l'année 2017.

153400

*Résolution 6:*

L'actionnaire accepte la nomination de la société Michel Jasmain SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127204, établie à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss, au poste d'administrateur. La société Michel Jasmain SA est représentée par Monsieur Claude Karp, né le 11.10.1972 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss. Le mandat commence ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018, respectivement de la décision de l'administrateur unique qui approuvera les comptes de l'année 2017.

*Résolution 7:*

L'actionnaire accepte la démission de la société Michel Jasmain SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127204, établie à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss, du poste de commissaire aux comptes. La société Michel Jasmain SA est représentée par Monsieur Claude Karp, né le 11.10.1972 à Esch-sur-Alzette, domicilié à L-8561 Schwebach, Haaptstrooss.

*Résolution 8:*

L'actionnaire accepte la nomination de la société DANA SERVICES SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 71643, établie à L-7540. Lintgen, 9 rue de Diekirch, au poste de commissaire aux comptes. Le mandat commence ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018 et qui statuera sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013159302/50.

(130195561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**ECommerce Taxi Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.251.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 21 octobre 2013, que l'associé unique de la Société, ECommerce Holding III S.à r.l., a transféré 1 part sociale qu'il détenait dans la Société à:

- Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt) une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois d'Allemagne, immatriculée auprès du local court of Berlin-Charlottenburg, sous le numéro HRB 126893 B, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20 Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

ECommerce Holding III S.à r.l. ....	12.499 parts sociales
Bambino 53. V V UG (haftungsbeschränkt) .....	1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

ECommerce Taxi Asia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013159256/20.

(130194909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

---

**Groupe Aldelia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.644.

**RECTIFICATIF**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GROUPE ALDELIA S.A., ayant son siège social sis au L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.644 (la «Société»), reçu par le notaire instrumentant en date du 08 octobre 2013 (numéro 2611/13 (Me Kessler), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013, sous la relation EAC/2013/13291, en voie de publication au Mémorial C (ci-après l'«Acte»),

une erreur s'est immiscée dans la première résolution de l'Acte lors de la modification de l'article 16 dans la version anglaise de l'acte. Le prédit article 16 a été rédigé en langue française dans la version anglaise de l'acte, alors qu'il devrait être rédigé en anglais. Ainsi, il y a lieu de rectifier l'Acte en ce sens et lire comme suit l'article 16 des statuts dans la version anglaise de l'Acte:

« **Art. 16.** When dealing with third parties, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article 16 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two members of the board of directors.

In case of a delegation of powers, the Company shall also be bound by the sole signature or, as the case may be the joint signature of any person(s) to whom the board of directors has delegated such signatory power, within the limits of such power. "

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14449. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013159335/34.

(130195720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Emalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 102.085.

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMALUX S.A., avec siège social au 104, route de Stavelot, L-9991 Weiswampach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.085, constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, notaire alors de résidence à Ettelbrück, en date du 13 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 1993, page 7610, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1766 du 21 septembre 2006.

La société a un capital social souscrit fixé à cent mille euros (100.000.- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eddy DÔME, employé privé, demeurant professionnellement au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la société et mise en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
3. Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, Compagnie Financière du Mont-Blanc S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, Rue de l'avenir, L-1147 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.258.

Le liquidateur prénommé à la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dôme, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2013. LAC/2013/48599. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159263/67.

(130195859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Square Holdings (ABCDE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.633.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fifth day of October.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Square Holdings (ABCDE) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 132.633, pursuant to a notarial deed of then Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City, dated 21<sup>st</sup> of September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 15<sup>th</sup> of November 2007, number 2.614, page 125.444 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting is opened by Mr Manuel Mouget employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Stella Le Cras, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Stella Le Cras, prenamed.

The chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Approval of the interim accounts of the Company for the financial period from January 1, 2013 to October 25, 2013;

2. Discharge to be granted to the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties from January 1, 2013 until the date of putting the Company into liquidation;

3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;

4. Appointment of the liquidator and determination of its power.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to approve the interim financial statements financial period from January 1, 2013 to October 25, 2013.

*Second resolution*

The meeting decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from January 1, 2013 until the date of putting the Company into liquidation.

*Third resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

- Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.181 (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de «Square Holdings (ABCDE) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 20, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.633 constituée suivant acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2017, numéro 2.614, page 125.444 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel Mouget, employé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Stella Le Cras employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Stella Le Cras, préqualifiée.

Monsieur le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 25 octobre 2013;
2. Décharge donnée aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 25 octobre 2013.

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

#### *Troisième résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

- Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155.181 (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MOUGET, S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 octobre 2013. Relation: RED/2013/1807. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013153049/154.

(130186388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

**Blackstone / GSO Market Neutral Credit Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.066.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Blackstone / GSO Market Neutral Credit Master Fund L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, Uglund House, P.O. Box 309, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under the number MC-41706, represented by its general partner, Blackstone / GSO Market Neutral Credit Overseas Associates LLC, a Delaware limited liability company,

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- Blackstone / GSO Market Neutral Credit Master Fund L.P., is the sole shareholder of Blackstone / GSO Market Neutral Credit Funding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 159066 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated 11 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1005 dated 14 May 2011. The articles of incorporation of the Company have not been amended.

II.- The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

All 12,500 (twelve thousand five hundred) shares are owned by the sole shareholder Blackstone / GSO Market Neutral Credit Master Fund L.P., prenamed.

Blackstone / GSO Market Neutral Credit Master Fund L.P., represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities, and decides to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.
- The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.
- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.
- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's registered office, in L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Blackstone / GSO Market Neutral Credit Master Fund L.P., une société de droit des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, Uglad House, P.O. Box 309, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands sous le numéro MC-41706, représentée par son general partner, Blackstone / GSO Market Neutral Credit Overseas Associates LLC, une limited liability company de l'Etat du Delaware,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Blackstone / GSO Market Neutral Credit Master Fund L.P. est l'associée unique de Blackstone / GSO Market Neutral Credit Funding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159066 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1005 du 14 mai 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II.- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales sont détenues par l'associée unique, Blackstone / GSO Market Neutral Credit Master Fund L.P., préqualifiée.

Blackstone / GSO Market Neutral Credit Master Fund L.P., représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités et décide de dissoudre et de liquider la société avec effet immédiat.
- L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.
- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans au siège de la Société, à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de € 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ARVIEUX, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/10/2013. Relation: EAC/2013/14185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153270/100.

(130188105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

### **Tokay S.C.I., Société Civile Immobilière.**

**Capital social: EUR 10.000,00.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 78, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg E 4.972.

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière TOKAY S.C.I., avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 350 du 13 février 2013 (la Société).

L'assemblée se compose de ses seuls associés, à savoir:

1. La société COMPAGNIE MARGAUX S.A. SPF, société anonyme, société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, Rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.448,

ici représentée par Madame Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

2. Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

ici représenté par Madame Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes:

#### *Première résolution Cession de Parts sociales*

Monsieur Frédéric MONCEAU, prénommé, représenté comme dit ci-avant, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur Jérémie LINDAUER, demeurant au 78, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, auditeur bancaire, né le 1<sup>er</sup> mai 1980 à Strasbourg (France), ici représenté par Madame Stéphanie SALIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée aux présentes et ici acceptant, deux (2) parts d'intérêts de la Société TOKAY S.C.I., pour le prix de DEUX EUROS (2.- EUR) que le cédant déclare avoir reçu avant la passation des présentes, ce dont il lui consent bonne et valable quittance.

Monsieur Jérémie LINDAUER, et Monsieur Frédéric MONCEAU, prénommés, et dûment représentés, déclarent accepter au nom et pour compte de la Société ladite cession de parts.

#### *Déclaration*

Pour les besoins de l'enregistrement, les associés déclarent que la Société est propriétaire de l'immeuble suivant:

Une maison d'habitation avec place ainsi que toutes autres appartenances et dépendances, le tout sis à L-2133 Luxembourg, 78, rue Nicolas Martha, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, ancienne commune de Hollerich, section

HoB de Bonnevoie, sous le numéro 230/9317, au lieu-dit «rue Nicolas Martha», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 2 ares 46 centiares,

évaluée à EUR 995.000.- (neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros).

L'immeuble a été acquis suivant acte de vente reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 janvier 2013, enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2013, relation GRE/2013/337.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DIX MILLE EUROS (EUR 10.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, souscrites comme suit:

COMPAGNIE MARGAUX S.A. SPF

Neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit parts d'intérêts . . . . . 9.998

Monsieur Jérémie LINDAUER

Deux parts d'intérêts . . . . . 2

TOTAL: dix mille parts d'intérêts . . . . . 10.000»

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société au 78, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Frédéric MONCEAU, prénommé, de son mandat de gérant et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Par conséquent, Monsieur Jérémie LINDAUER, prénommé, est le seul et unique gérant de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47908. Reçu quatre-vingt-six euros quatre-vingt-quatorze cents 199,00 € à 5,00% = 9,95 € + 2/10 = 1,99 €

75,00 €

86,94 €

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153840/73.

(130188155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**J2C Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 109.332.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 20 novembre 2013*

L'assemblée révoque Monsieur Jean-Raoul ISMAEL, demeurant à F-75008 PARIS, 5, avenue de Messine, de ses fonctions d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué.

Elle reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Christian BEGUE, demeurant à F-97400 SAINT DENIS, 66, rue Jules Aubert, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013161461/18.

(130197987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.